

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL DU 09 JUIN 2010
A la Salle des Fêtes de Sandrans à 20 h 30

DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

L'an deux mille dix, le 09 juin, le Comité syndical réuni à Sandrans, après convocation légale en date du 25 mai 2010, sous la présidence de Monsieur Roland LIEVRE, 1^{er} Vice Président.

Etaient présents : Monsieur Michel SAINT CYR, Monsieur Fabyen RIGOTTO, Monsieur Jean Louis CONTI, Monsieur François CHRISTOLHOMME, Monsieur Jean-Paul GUILLOT, Monsieur Frédéric CHEVALIER, Monsieur Yves CLAYETTE, Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, Monsieur Guy MORILLON, Monsieur Martial TRINQUE, Madame Anne-Marie BOUCHY, Madame Nicole NAVARRO, Monsieur Gérard MAURER, Monsieur Michel BOISSON, Monsieur Roger THIVOLLE, Monsieur Philippe THENON, Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Monsieur Edouard BREVET, Monsieur Serge VARVIER, Monsieur Jacky NOUET, Monsieur Robert GIVRE, Monsieur Jean-François MORELLET, Monsieur Pierre PETIOT, Monsieur Michel VOISIN, Monsieur Cyrille COLLAS, Monsieur Roland LIEVRE.

Etaient également présents : Monsieur Robert BOUCHY, Madame Christine GONNU, Madame Lucette LEVERT, Monsieur Robert LAPALU, Monsieur Pascal SCHIAVINI, Monsieur Jean-Luc COLZART, Monsieur Christian MANAUT, Madame Christèle JOSSERAND, Monsieur André PHILIPPON, Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Mademoiselle Noémie NERGUISIAN (chargée de mission du syndicat), Monsieur Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat) et Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

Etaient excusés : Monsieur Noël TEPPE, Monsieur Paul MONNIER, Monsieur Christophe MEGARD, Monsieur Jean-Michel LUX, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Monsieur Robert LAGRANGE, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Jean-Gabriel FAUVET- MESSAT, Monsieur Georges FAVERJON.

Monsieur LIEVRE explique que Monsieur MEGARD ne peut assister au comité syndical de ce soir, et que celui-ci lui a demandé en tant que 1^{er} Vice président de présider la séance.

Monsieur LIEVRE fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur LIEVRE ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence. Il remercie Monsieur Bernard OLLAGNIER maire de Sandrans pour son accueil et lui laisse la parole afin qu'il présente sa commune.

Monsieur Michel SAINT CYR est nommé secrétaire de séance.

Début de la réunion : 20 h 35

Monsieur Christophe MEGARD étant retenu par des obligations personnelles il a demandé à Monsieur LIEVRE 1^{ER} Vice Président de présider le comité syndical de ce soir.

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Le compte rendu adressé à l'ensemble des délégués syndicaux n'appelant aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 – CREATION D'UN POSTE DE TITULAIRE AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL

Monsieur LIEVRE rappelle que pour mener à bien les actions liées à la qualité de l'eau et à la gestion des étangs, un poste d'animateur eau et aménagement du territoire avait été créé pour une durée de 3 ans renouvelable. Yannick BOISSIEUX a donc été recruté pour assurer cette mission depuis le 01 avril 2007. Monsieur LIEVRE précise que Yannick a depuis été reçu au concours d'ingénieur de la fonction publique territoriale en octobre 2009.

Monsieur LIEVRE propose donc de remplacer l'actuel poste non permanent d'animateur agricole à 35H00/semaine par un poste similaire permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des ingénieurs subdivisionnaires territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2010 et de mettre en place un nouveau tableau des emplois permanents.

Les missions resteront les mêmes :

- La mise en place, la coordination et le suivi des actions liées au volet agricole (produits phytosanitaires, site pilote, réseaux de fossés et étangs,...),
- La mise en place et le suivi des MAET,
- La réalisation de plans de désherbage communaux,
- Le rôle d'interlocuteur du Syndicat auprès des agriculteurs et des propriétaires et exploitants d'étangs,
- La sensibilisation et la formation sur les actions menées.

Monsieur LIEVRE rappelle également que le Syndicat peut solliciter l'Agence de l'Eau et la Région Rhône-Alpes pour aider au financement de ce poste. Il demande à Yannick de sortir de la salle afin de permettre à chacun de s'exprimer.

Monsieur LIEVRE donne la parole à Noémie pour présenter le coût réel à charge du syndicat subventions déduites. Noémie précise que pour l'année 2010, le coût réel de la titularisation de Yannick sera d'environ 230€ pour le syndicat. Pour une année entière le montant restant à charge pour le syndicat sera du double soit environ 460€.

L'assemblée n'a pas de question.

Le Vice-président porte au vote la création d'un poste permanent à temps complet d'ingénieur subdivisionnaire territorial qui remplacera l'actuel poste non permanent et de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2010,

La création d'un poste permanent à temps complet d'ingénieur subdivisionnaire territorial et la modification du tableau des emplois au 1^{er} juillet 2010 est votée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur CHRISTOLHOMME demande quelle est la formation exacte de Yannick ainsi que sa rémunération et sa motivation pour occuper ce poste.

Yannick revient dans la salle, il rappelle son parcours au syndicat et sa formation initiale.

Monsieur PHILIPPON tient à préciser qu'il lui arrive souvent de croiser Yannick lors de réunion et qu'il considère qu'il est très performant dans son travail.

3 – PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSOLIDATION DE LA BERGE DE L'ETANG DE VANNANS SITUE AU BORD DE LA CHALARONNE

Monsieur LIEVRE rappelle que cette action était prioritaire cette année étant donné la dangerosité actuelle du site. Il laisse la parole à Noémie afin de rappeler le contexte de cette opération.

Noémie rappelle que l'étang de Vannans est situé sur la commune de St-Didier et longé par un méandre de la Chalaronne.

Certain secteurs sont soumis à de nombreuses érosions de berges en particulier sur une zone où la distance entre la rivière et l'étang n'est plus que de 3 mètres.

Les problèmes d'érosions de berge de la Chalaronne au droit de l'étang de Vannans avaient déjà été mis en évidence lors de la rédaction du contrat de rivière, puisque l'opération fait l'objet d'une fiche action inscrite sous le numéro B1-2.6. Néanmoins, la situation s'est aggravée suite aux dernières crues de novembre 2008 et février 2009.

En effet, l'urgence de l'intervention a été mise en évidence lors de l'expertise post-cruée de 2009 et confirmée par une expertise géotechnique réalisée en novembre 2009.

Il existe un risque de rupture de la berge et de déversement de l'étang dans la Chalaronne ce qui entraînerait un risque d'inondation à l'aval (Saint-Didier), et perturberait l'équilibre morpho-dynamique de la Chalaronne.

Noémie propose donc la mise en place d'une déclaration d'intérêt général en procédure d'urgence étant donné la dangerosité du site afin de permettre l'investissement de fonds publics sur des terrains privés (comme une DIG classique mais avec des délais d'instruction plus courts).

Noémie présente le planning de l'opération :

Le maître d'œuvre a été recruté, il s'agit du bureau d'études Dynamique Hydro qui a déjà travaillé sur l'étude post crue. Les levés topographiques ont été effectués, et le maître d'œuvre travaille actuellement sur l'avant-projet. Une réunion avec les propriétaires aura lieu fin juin. La consultation des entreprises de travaux aura lieu en août afin de débiter les travaux en septembre.

Monsieur CHRISTOLHOMME demande qui sont les propriétaires. Noémie précise qu'il s'agit de deux particuliers ainsi que la commune de Saint Didier sur Chalaronne. Monsieur CHRISTOLHOMME s'étonne que le syndicat intervienne sur un étang privé.

Noémie précise que cette opération est d'intérêt général étant donné qu'elle répond à un enjeu sécuritaire de protection des biens et des personnes. Une capture de l'étang pourrait en effet poser des problèmes d'inondation puisque les premières habitations du bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne ne sont situées qu'à 1km à l'aval environ de l'étang de Vannans. Noémie rappelle que la part d'autofinancement de l'opération sera assurée par les propriétaires de l'étang, au prorata de la surface dont ils disposent.

Madame LUGA GIRAUD rappelle que la situation s'est aggravée suite aux dernières crues de la Chalaronne de novembre 2008 et février 2009. Elle précise qu'il y a une réelle urgence et qu'il ne s'agit pas de refaire des travaux provisoires, comme cela a déjà été fait dans le passé.

Madame NAVARRO demande le montant des travaux. Noémie précise que le coût prévisionnel des travaux de consolidation est estimé à 70 000 € HT tel que prévu à la fiche action B1-2.6 du contrat de rivière. Le coût total avec la maîtrise d'œuvre est de 85 000€ H.T.

Le Vice-président porte cette opération au vote du Comité Syndical.

La procédure d'urgence pour la consolidation de la berge de l'étang de Vannans est votée à l'unanimité des membres présents.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION : RESTAURATION DE LA RIPISYLVE TRANCHE 3

Monsieur LIEVRE rappelle que le Syndicat a mené des travaux sur la ripisylve Tranche 1 et Tranche 2 en 2009 et début d'année 2010. Il précise que les travaux de la Tranche 3 devraient démarrer à l'automne et il laisse la parole à Maxime afin de les présenter.

Maxime rappelle que dans le cadre de la fiche action B1-1.1 intitulée « plan de restauration et d'entretien de la ripisylve et de lutte contre les espèces végétales invasives », il est prévu de réaliser 20 Km de restauration de ripisylve par an. Suite à la commission travaux du lundi 3 mai 2010, les secteurs d'intervention pour la Tranche 3 ainsi que les modalités de mise en place ont été validés en tenant compte de l'état des lieux de 2004 et 2006 sur la qualité des boisements, de l'aggravation de la situation suite aux inondations et de la répartition géographique sur le territoire.

Au total ce sont 21,1 Km de rivières sur lesquels il est prévu d'intervenir, les secteurs suivants sont concernés :

- La Chalaronne secteurs 9 et 10 à partir du lieu dit : « Les Réveillères » sur la commune de la Chapelle du Chatelard jusqu'au lieu dit : « Les Cadolles » sur la commune de Sandrans. Soit 5 570 mètres sur les communes de Sandrans et la Chapelle du Chatelard.
- La Chalaronne secteur 15 de la confluence entre la Chalaronne et la Vieille Chalaronne jusqu'au sentier piscicole de Saint-Etienne. Soit 1 580 mètres sur les communes de Dompierre sur Chalaronne et Saint Etienne sur Chalaronne.
- Le Relevant secteurs 1 et 2 depuis sa source (étang Coralin) jusqu'au lieu dit : « Les Mures ». Soit 5 920 mètres sur les communes de Sandrans, Relevant et Chatillon sur Chalaronne.
- Le Moignans secteur 6 depuis la sortie du bois de Luisandre sur la commune de Baneins jusqu'à sa confluence avec la Chalaronne. Soit 3 880 mètres sur les communes de Baneins et Dompierre sur Chalaronne.
- La petite Calonne depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Saône. Soit 4 200 mètres sur les communes de Peyzieux sur Saône et Genouilleux.

Maxime précise que le montant prévisionnel au budget 2010 est de 150 500 euros TTC, subventionné à hauteur de 75%.

Maxime présente le planning de l'opération :

Au mois de juin, mise à jour de l'état des lieux, envoi des dossiers de demande de subvention aux financeurs et rédaction du dossier de consultation. Au mois de juillet/août, recensement des propriétaires et envoi des courriers. En septembre, recrutement des entreprises afin qu'elles participent aux réunions publiques prévues en octobre.

La commission travaux a proposé que 3 réunions publiques aient lieu pour informer les différents propriétaires et exploitants concernés. Une réunion concernant les travaux de la moyenne Chalaronne et du Relevant se tiendra à Relevant. Une concernant la petite Calonne aura lieu à Peyzieux sur Saône et la dernière, concernant le Moignans et la Chalaronne aval, à Dompierre sur Chalaronne.

Les travaux débuteront en novembre et selon le nombre d'entreprises sélectionnées et les conditions météorologiques, les travaux devraient être terminés au plus tard au mois de mars 2011.

Maxime soumet au comité syndical une demande faite par la commission travaux. En effet, Maxime précise qu'après avoir identifié les propriétaires riverains grâce aux données cadastrales, il est nécessaire d'identifier les éventuels exploitants agricoles fermiers de ces parcelles. Il s'agirait de solliciter l'aide des communes pour connaître leurs coordonnées. Pour cela, un tableau avec les numéros des parcelles et le nom des propriétaires serait envoyé en mairie afin de le compléter.

Le Comité Syndical approuve la demande de la commission travaux.

Le Vice-président soumet cette opération au vote du Comité Syndical.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité les secteurs d'intervention et le montant estimatif des travaux correspondants,

SOLLICITE, le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Ain au taux selon leurs modalités normales d'intervention, DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION : AMENAGEMENT DE LA VIEILLE CHALARONNE

Monsieur LIEVRE rappelle que sur la commune de Dompierre-sur-Chalaronne, il existe un bras secondaire à la Chalaronne d'une longueur de 2 km qu'on appelle la Vieille Chalaronne. Dans le cadre du contrat de rivière, la Vieille Chalaronne va faire l'objet de travaux de restauration sur la végétation et sur des seuils avec pour objectif la valorisation écologique de ce site. Monsieur LIEVRE laisse la parole à Maxime afin de présenter le contexte et le contenu des futurs travaux à réaliser.

Maxime précise que le site de la Vieille Chalaronne a été identifié comme ayant un potentiel écologique intéressant. Il fait l'objet de la fiche action B1-2.14 (Site pilote : reconnexion de la Vieille Chalaronne en crue) qui s'inscrit dans le volet B du contrat de rivière, concernant la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.

Maxime rappelle qu'une étude avait été réalisée courant 2008 par Gaétane MANSIAT pour étudier la faisabilité de la reconnexion de la Vieille Chalaronne, ses avantages et ses inconvénients. L'idée de cette reconnexion avait été abandonnée pour plusieurs raisons. La reconnexion aurait pour conséquence de réduire la qualité de l'eau présente dans la Vieille Chalaronne. La reconnexion pourrait également avoir pour conséquence de modifier les habitats aquatiques, or ceux-ci abritent actuellement plusieurs espèces de libellules dont l'Agriion de Mercure, bien qu'assez commune dans l'Ain cette espèce est considérée comme menacée et inscrite sur les listes rouges nationale et mondiale.

Suite à cette étude, il a été décidé de modifier les objectifs de la fiche action, c'est-à-dire de favoriser les écoulements sans amener plus de débit et de conserver les potentialités du milieu. Pour cela il a été proposé les mesures de gestion suivantes :

- Rendre franchissables tous les seuils de la Vieille Chalaronne (échancrure, remplacement, nettoyage, enlèvement) (18 seuils sur 2 Km).
- Restaurer la ripisylve (rajeunissement), enlèvement des bois morts, création de trouées ponctuelles.

Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 9 570 € TTC. , subventionné à hauteur de 80%. Le début des travaux est programmé en septembre.

L'assemblée n'a pas de question.

Le Vice-président soumet cette opération au vote du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le montant estimatif des travaux correspondants,

SOLLICITE, le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Rhône Alpes, au taux selon ses modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION : RESTAURATION DES FOSSES DE LA DOMBES

Monsieur LIEVRE rappelle que le syndicat a réalisé la première tranche de travaux de restauration des fossés de la Dombes début 2010 sur les communes de Lapeyrouse, Ambérieux en Dombes et Saint Marcel. Monsieur LIEVRE laisse la parole à Yannick afin de présenter les futurs travaux de la Tranche 2 qui débiteront à l'automne.

Yannick rappelle que dans le cadre de la fiche action B3-1 « Plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne », il est prévu de réaliser 10 km de restauration de fossés par an.

Suite à la commission travaux du lundi 3 mai 2010, les secteurs d'intervention pour la Tranche 2 ainsi que les modalités de mise en œuvre ont été validés. Les travaux de restauration auront lieu sur les bassins versant suivants :

Bassins versants	Communes	Linéaire de restauration prévu suite à l'état des lieux 2008-2009
N°3	Joyeux, Villars les Dombes	3.11 km
N°8	Birieux, Joyeux, Villars les Dombes	5.57 km
N°9	Birieux, Joyeux, le Montellier	3.25 km
N°13	Birieux, Lapeyrouse	1.45 km
N°16	Bouligneux, Villars les Dombes, Lapeyrouse	6.79 km
	Linéaire total prévisionnel	20.17 km

Au total ce sont 20,17 Km de fossés sur lesquels il est prévu d'intervenir sur 6 communes dombistes.

Yannick précise que le montant prévisionnel au budget 2010 est de 84 000 euros TTC, subventionné à hauteur de 80%.

Yannick informe les membres du comité syndical que le bureau a décidé de confier les travaux de curage à des entreprises privées. En ce qui concerne les travaux d'entretien des boisements et débroussaillage, il a été décidé de faire appel à des entreprises ou chantier d'insertion. Cette décision a été validée par la commission travaux.

Monsieur CHRISTOLHOMME demande qui s'occupe d'envoyer les courriers. Yannick précise que c'est le syndicat qui s'en occupe. Pour les propriétaires, les données sont issues du cadastre tandis que pour les exploitants ayant contractés des MAET, le syndicat possède déjà toutes les informations. En ce qui concerne les autres exploitants, comme pour la ripisylve, le syndicat sollicitera l'aide des communes pour connaître leurs coordonnées. Pour cela, un tableau avec les numéros des parcelles et le nom des propriétaires sera envoyé en mairie afin de le compléter.

Yannick présente le planning de l'opération :

Au mois de juin, mise à jour de l'état des lieux, recensement des propriétaires et envoi des courriers, envoi des dossiers de demande de subvention aux financeurs, rédaction du dossier de consultation. Au mois de juillet lancement de l'appel d'offre et organisation des réunions publiques afin d'informer les différents propriétaires et exploitants concernés. La première réunion publique aura lieu le jeudi 08 juillet à 20h00 à Bouligneux et la seconde le jeudi 15 juillet à 20h00 à Birieux. En septembre, recrutement des entreprises afin de débiter les travaux pour les fossés accessibles dès le mois d'octobre.

Monsieur CHRISTOLHOMME, demande que lorsque des travaux ont été réalisés par le syndicat sur une parcelle qui est vendue, il soit intégré lors de la vente une clause stipulant les modalités d'entretien à appliquer au fossé après travaux. Yannick explique que cela paraît très compliqué, et qu'il ne voit pas comment cela serait possible.

Le Vice-président soumet cette opération au vote du Comité Syndical.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité les secteurs d'intervention et le montant estimatif des travaux correspondants, SOLLICITE, le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Rhône Alpes au taux selon leurs modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

7 – CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN POUR LA PASSATION DE MARCHÉ

Monsieur LIEVRE explique que le centre de gestion de l'Ain propose une assistance juridique aux collectivités pour la passation de marchés. Il laisse la parole à Noémie afin qu'elle explique les modalités de cette assistance et les besoins du syndicat.

Noémie explique en quelques mots le service d'assistance juridique aux collectivités proposé par le CDG de l'Ain. Elle permet d'aider les collectivités dans la rédaction des pièces administratives de tout type de marché. Le coût pour une ½ journée (3h) est de 125€ ou 250€ la journée (6h). Une convention entre le CDG et la collectivité est établie pour chaque marché.

Noémie précise que le personnel du syndicat a un réel besoin pour la rédaction de ces pièces afin de respecter le code des marchés publics. Cette convention serait signée pour le marché de restauration de la ripisylve ainsi que pour le marché de restauration des fossés.

Cette assistance permettra :

- Pour le marché de restauration de boisements de berge : de rédiger des pièces administratives parfaitement conformes avec le Code des Marchés Publics. Ces pièces administratives pourront être réutilisées pour les futurs marchés de restauration de la ripisylve à passer durant les prochaines années du contrat de rivière.
- Pour le marché relatif au programme de restauration des fossés de la Dombes : de rédiger des pièces administratives pour un marché à bons de commande et avec clause d'insertion. Une partie des travaux sur les boisements de fossés pourra effectivement être réalisée par un chantier ou une entreprise d'insertion (décision prise en réunion de bureau du 21 avril et validée par la commission travaux le 03/05).

Le temps nécessaire pour l'assistance juridique a été évalué à une journée de travail pour les deux marchés soit un montant de 250€.

Noémie précise que pour simplifier les démarches, l'ensemble de la dépense relative à l'assistance juridique sera prise en compte dans l'opération « programme de restauration des fossés de la Dombes » inscrite au budget d'investissement 2010. A ce titre, cette dépense pourra bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 80%. Le coût total restant à charge pour le SRTC est de 50€. Noémie explique que cette assistance permettra de gagner du temps sur la rédaction des prochains marchés et de se mettre en conformité par rapport au code des marchés publics.

Le Vice-président soumet cette opération au vote du Comité Syndical.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité les dispositions du présent rapport,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer la convention avec le CDG,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

8 – BILAN DE LA CAMPAGNE MAET 2010

Monsieur LIEVRE laisse la parole à Yannick afin qu'il présente les résultats de la campagne MAET pour l'année 2010.

Yannick rappelle que depuis 2008, le SRTC propose aux agriculteurs, sur la base du volontariat, des contrats MAET (Mesures Agro Environnementales Territorialisées). Ces mesures, d'une durée de 5 ans, encouragent les agriculteurs à mettre en place différentes pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'eau ou la biodiversité en bordure des étangs, en contrepartie d'une rémunération proposée par l'Europe, l'Etat et la Région Rhône-Alpes.

Yannick présente les différents territoires MAET présents sur le périmètre du SRTC.

- Pour les territoires Chalaronne aval et Val de Saône sud-Fonds de vallées, le SRTC porte seul ce projet MAET,
- Sur la Dombes, le porteur de projet est la Chambre d'Agriculture de l'Ain, en partenariat avec le SRTC et le Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Yannick rappelle le contexte : chaque MAET est proposée sur un territoire bien déterminé pour répondre à un ou plusieurs enjeux :

Territoire : Prairies humides du Val de Saône sud – Fonds de vallée

Enjeu : Gestion extensive des prairies et lutte contre les pollutions diffuses des eaux superficielles par les produits phytosanitaires

Territoire : Chalaronne aval

Enjeu : Lutte contre les pollutions diffuses des eaux superficielles par les produits phytosanitaires

Territoire : Dombes bassins versants

Enjeu : Lutte contre les pollutions diffuses des eaux superficielles par les produits phytosanitaires

Territoire : Périmètres Natura 2000

Enjeu : Gestion extensive des prairies en bord d'étang (nidification)

Yannick précise que le principal outil de communication utilisé pour promouvoir ce dispositif est une plaquette, conçue et imprimée par les syndicats de rivière et la Chambre d'Agriculture, et envoyée à l'ensemble des agriculteurs par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Dans le périmètre du SRTC, pour les campagnes 2008, 2009 et 2010, 35 contrats ont été montés sur la partie aval (budget global de 248 313 €) et 64 contrats dans la Dombes (budget global de 715 219 € pour la partie de la Dombes dans le périmètre du SRTC).

Voici le bilan MAET par mesures et par territoire pour l'année 2010 :

TERRITOIRES CHALARONNE AVAL ET VAL DE SAONE SUD						
Territoires	Intitulé de la mesure	Rémun. Annuelle	Evaluation financière			
			Financement	Résultats 2010	Objectif 2010	Atteinte des objectifs 2010
Chalaronne aval et Val de Saône sud	Bandes enherbées	369 €/ha	Etat + FEADER	4 687 €	9 035 €	52%
Chalaronne aval et Val de Saône sud	Entretien des haies	0.19 à 0,34 €/ml	Etat + FEADER	26 356 €	23 428 €	112%
Chalaronne aval et Val de Saône sud	Cultures intermédiaires	17,2 €/ha	Région RA + FEADER	31 392 €	22 135 €	142%
Chalaronne aval et Val de Saône sud	Restauration et entretien des mares	75 €/mare	Etat + FEADER	10 875 €	11 200 €	97%
Val de Saône sud	Limitation de la fertilisation sur prairies humides	99.90 €/ha	Etat + FEADER	49 180 €	46 150 €	106%
Val de Saône sud	Retour en herbe	289 €/ha	Région RA + FEADER	17 224 €	77 385 €	22%
			Total Etat + FEADER	91 098 €	89 813 €	101%
			Total Région + FEADER	48 616 €	99 520 €	49%

Territoire Dombes secteur Chalaronne				
Territoires	Intitulé de la mesure	Rémunération	Evaluation financière	
			Financement	Résultat 2010
Dombes Bassin versant de la Chalaronne (enjeu eau)	Bandes enherbées	369 €/ha	Etat + FEADER	20 443 €
	Entretien des haies	0.19 à 0,34 €/ml*	Etat + FEADER	57 715 €
	Entretien des fossés	99.90 €/ha	Etat + FEADER	50 747 €
	Cultures intermédiaires	17,20 €/ha	Etat + FEADER	48 139 €
Dombes Natura 2000 (enjeu biodiversité)	Mise en défens	116,57 €/ha	Etat + FEADER	69 866 €
	Retard de fauche	255 €/ha	Etat + FEADER	45 148 €
	Amélioration du gel PAC	126 €/ha	Etat + FEADER	20 217 €
	Retour en herbe	308 à 450 €/ha	Etat + FEADER	125 006 €
			Total Etat + FEADER	437 281 €

Yannick précise que pour la campagne 2010, tous territoires confondus, 90 % de l'enveloppe financière initiale a été utilisée. Pour information depuis 2008 dans le périmètre du SRTC, 99 contrats MAET ont été signés (35 sur l'aval, 64 dans la Dombes) pour un budget global de 963 532 euros.

Monsieur LIEVRE tient à souligner qu'une prise de conscience de la part des agriculteurs s'est faite et c'est pour cela qu'ils s'engagent dans le dispositif MAET.

9 – NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LA POSITION DES FINANCEURS SUR LES PROJETS D'ASSAINISSEMENT EN MODE CONCESSION

Monsieur LIEVRE rappelle que lors du comité syndical du mois de février dernier, il avait été évoqué la possibilité que certains prestataires privés proposaient aux communes de monter leur projet d'assainissement collectif en mode concession. Les possibilités de subventionnement de nos partenaires financiers restaient assez floues à ce sujet.

Monsieur LIEVRE laisse la parole à Noémie afin de faire le point sur les modalités de financements possibles pour chaque partenaire.

Noémie rappelle quels sont les partenaires financiers susceptibles de subventionner les projets d'assainissement. Ce sont l'Agence de l'Eau RM&C, le Conseil Général de l'Ain et la Région Rhône Alpes.

Elle précise aussi la définition du mode concession : il s'agit de la délégation de l'assainissement à un prestataire privé.

En ce qui concerne les modalités de subventions en mode concession, voici le positionnement de chaque financeur :

- *Pour CG 01* : le subventionnement est possible sous certaines conditions (il faut que les subventions soient prises en compte dans le montage financier de la convention, et qu'il y ait une répercussion des subventions sur le tarif de l'eau, il faut aussi une mise en concurrence,...).
- *Pour la Région Rhône-Alpes* : les subventions sont impossibles (les entreprises privées ne sont pas bénéficiaires de subventions).
- *Agence de l'eau RM&C* : le subventionnement est possible sous certaines conditions (il faut établir un conventionnement entre l'Agence de l'eau et la collectivité, il faut aussi qu'il y ait une répercussion des subventions sur le tarif de l'eau,...).

Monsieur PHILIPPON tient à préciser que c'est le conseil général de l'Ain qui a alerté le syndicat sur ce sujet. En effet le CG est en train de se questionner sur la légalité de verser des subventions sur le mode concessif.

Monsieur GUILLOT précise que le mode concessif est une facilité dans les petites communes ou il n'y a pas de vraies compétences en assainissement. Le mode concessif est en quelque sorte une solution « clé en main ».

10 – POINT SUR LES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE

Monsieur LIEVRE propose de faire un point sur les actions du contrat de rivière qui ont été menées durant l'année ainsi que celles en cours et celles qui vont prochainement débuter. Il cède la parole à Yannick qui présente les actions du volet A. Il précise qu'il ne reviendra pas sur les actions présentées précédemment.

Volet A :

- ❖ Site pilote agricole (communes d'Ambérieux en Dombes, Sainte Olive et Lapeyrouse) :
 - Réalisation de l'état initial en cours (enquêtes auprès des agriculteurs)
 - Suivi de la qualité de l'eau et des sédiments en cours sur le site :
 - Première campagne effectuée le 5 mai
 - Deuxième campagne courant juin
- ❖ Plans de désherbage communaux :
 - Commune de Bey : étude en cours
 - Commune de Villars les Dombes : démarrage de l'étude en juillet

Maxime présente les actions du volet B1 qui le concernent.

Volet B1

- ❖ Restauration ripisylve Tranche 2 :
 - Travaux réalisés de janvier à avril 2010.
 - Travaux réceptionnés en mai 2010.
 - Reste à réaliser 250m sur la Brevonne (Lapeyrouse), évacuation de bois sur la Chalaronne (St Etienne) et élagage de 12 arbres sur le Moignans (St Trivier).
- ❖ Replantations :
 - Travaux réalisés en mars et avril sur Bey et Garnerans, St Didier et Thoisse, Genouilleux et Guéreins.
 - Réception après l'été pour s'assurer de la reprise des plants.
- ❖ Plantes envahissantes :
 - Stage débuté le 12 avril 2010 par Marylee SEVE.
 - Recensement des plantes sur les cours d'eau en cours.
 - Rendu de l'état des lieux et des propositions de gestion en septembre.
- ❖ Pré Piron :
 - Acquisition de parcelle en bordure de Chalaronne en décembre 2010.
 - Signature de bail rural avec l'exploitant (en cours)
 - Recul de la clôture pour cheminement piétonnier réalisé en avril 2010.
- ❖ Aqueduc :
 - Restauration programmée fin juin 2010.

Noémie présente les actions qui lui sont en charge, notamment l'étude topographique et hydraulique ainsi que le volet C.

Volet B2

❖ Etude topographique :

Rappel des objectifs: fournir un support topographique qui servira à la construction d'un modèle hydraulique pour la définition des futures actions d'inondation.

Planning : étude terminée – retard d'un mois ½ pris suite aux mauvaises conditions climatiques de l'hiver 2010 qui ont empêché les prises de vue aériennes.

Restitution de plans avec des courbes de niveaux de plusieurs secteurs des bassins versants de la Chalaronne et de la Calonne.

❖ Modélisation hydraulique :

Rappel des objectifs : proposer différentes solutions de gestion des inondations à mettre en œuvre sur les territoires de Chalaronne par modélisation hydraulique et/ou hydrologique.

Secteurs concernés : Calonne, Relevant, Moignans, Chalaronne (Chatillon, St-Etienne, St-Didier, Thoisse), Pontchara, Bief de Valeins, Glenne.

Planning : étude démarrée. Fin probable : octobre 2010.

Volet C

❖ Plan de communication 2010 :

- La création et la diffusion du 5e journal de l'Avanon, des Calonnes et de la Chalaronne,
 - o En cours de réalisation
 - o Distribution aux communes lors de la 1^{ère} quinzaine de juillet
- La création du site internet,
 - o Appel d'offres lancé le 26 mai.
 - o Retour des offres le 16 juin.
 - o Ouverture des plis le 21/06 en commission.
 - o Audition de candidats en juillet puis démarrage de la mission pour une durée de 5 mois.
 - o Mise en ligne avant la fin de l'année 2010.
- Les animations scolaires (réalisées par la FRAPNA).
 - o Animations classiques aux écoles du bassin versant réalisées par la FRAPNA toute l'année.
 - o Lancement d'un appel à projet pour 2010-2011 : accompagnement du SRTC et de la FRAPNA autour d'un projet de classe complet sur toute l'année.

Objectifs : Engager les élèves dans une action de territoire en relation avec les rivières. Aboutir à des outils de communication qui pourront être valorisés.

Noémie précise que c'est l'école de la commune de Chaneins qui bénéficiera cette année de cet appel à projet.

Monsieur MORILLON aurait souhaité être au courant de cet appel à projet, car il aurait pu relancer les enseignants lors du conseil d'école.

Actions à venir :

Automatisation du barrage de Tallard :

- Rédaction du cahier des charges pour l'étude d'avant-projet et l'étude juridique de l'ouvrage à partir de juin.
- Lancement de la consultation en septembre.

Etude des débits :

- Rappel des objectifs : étude juridique de certains ouvrages de la Chalaronne et de la Calonne et définition de débits minimums biologiques en vue de l'automatisation de vannages. Définition de la localisation des futurs limnimètres.
- Rédaction du cahier des charges à partir du mois de juin.
- Lancement de la consultation en septembre.

Diversification piscicole aux Oures à Villars-les-Dombes :

- Rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude de maîtrise d'œuvre à partir d'août.
- Lancement de la consultation en septembre.

Volet C :

- Conception de panneaux d'affichage (foire aux plantes rares de Châtillon en septembre).
- Edition de plaquettes sur les plantes invasives en octobre.
- Organisation d'une sortie des élus sur le thème de la gestion des eaux pluviales en octobre.

Monsieur CONTI demande si les panneaux de travaux ont disparu. Maxime précise qu'un des panneaux a été volé.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LIEVRE précise que le prochain comité syndical aura lieu le 13 octobre. Il propose de l'organiser à la salle des fêtes de Chaneins.

Monsieur CHEVALIER évoque le problème sur le seuil de Beybleu qui se détériore depuis quelques mois. Il demande au syndicat d'intervenir rapidement pour combler cette dérivation.

Noémie explique que la commune de Chaneins a sollicité le syndicat pour intervenir sur le seuil de Beybleu. Elle rappelle en quelques mots le contexte. Ce seuil est contourné depuis les dernières crues. L'étude post crue a analysé le site et a conclu que les enjeux étaient faibles (parcelle sylvicole) avec un aléa fort (destruction de l'ouvrage) avec un degré d'urgence faible (niveau 3). Le bureau d'étude avait donc proposé de laisser le seuil se détériorer ou de l'araser. Noémie précise aussi qu'une étude est également en cours par la Fédération de Pêche de l'Ain (rendu prévu en septembre).

Maxime rappelle qu'il n'y a aucune fiche action concernant ce site inscrite au contrat de rivière. Dans l'étude post crue la démolition du seuil avait été chiffrée à 85 000 €. Il propose d'enlever l'arbre en faisant appel au marché à bon de commande passé pour enlever les embâcles.

Monsieur CHEVALIER demande s'il ne serait pas possible de mettre en place un enrochement. Maxime propose d'en parler aux financeurs lors du prochain comité de pilotage du 22 juin prochain et d'évoquer le sujet à la prochaine réunion de bureau, afin de donner une réponse à la commune.

Monsieur GUILLOT explique qu'il a été sollicité par des riverains concernant la prolifération des nénuphars sur la Chalaronne. Noémie pense qu'il n'y a pas de solution à part d'améliorer le fonctionnement de la Chalaronne.

Madame LUGA GIRAUD demande si le journal ne pourrait pas être distribué aux communes début juillet. Elle aimerait aussi que les communes soient informées des courriers envoyés aux écoles pour les animations scolaires (Envoi par mail).

La séance est levée à 22h34.

Le Président,
Christophe MEGARD

